



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

travail clandestin et travail dissimulé

Question écrite n° 20590

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité de bien vouloir lui fournir les estimations, mois par mois, des emplois clandestins ou dissimulés impliquant des étrangers dans le secteur du bâtiment-travaux publics au cours des cinq dernières années. En effet, il semble que la baisse de TVA à 5,5 % dans ce secteur ait fait baisser sensiblement le nombre de ces infractions au droit du travail.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire interroge M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur l'évolution mensuelle du nombre d'infractions de travail dissimulé impliquant des étrangers dans le secteur du BTP sur les cinq dernières années. Les statistiques effectuées par la DILTI, à partir des procès-verbaux transmis par les corps de contrôle habilités à relever les infractions de travail illégal sont annuelles et non mensuelles. Elles concernent les années 1997 à 2001. Tous secteurs confondus, on observe une augmentation sensible de la part du travail dissimulé (82 % en 2001 contre 72,4 % en 1997) et de celle de l'emploi d'étrangers sans titre de travail (7,1 % en 2001 contre 4 % en 1997) dans l'ensemble des infractions pour travail illégal qui ont été verbalisées. En ce qui concerne plus spécialement le BTP, bien qu'il demeure le secteur d'activité qui connaît le taux le plus élevé d'infractions en matière de travail illégal (sa part est de 19,1 % en 2001), il est également celui dont la part a le plus baissé depuis 1997 (25 %, soit une baisse de près de 6 points en quatre ans) alors que celle du secteur des hôtels, cafés, restaurants continue d'augmenter pour atteindre presque le même niveau (18,6 % en 2001). Il semble que la baisse de la TVA ait dû jouer un rôle en diminuant le recours au travail dissimulé. Il est à noter, par ailleurs, l'augmentation dans ce secteur (plus forte qu'ailleurs) de la part des infractions résultant de l'emploi d'étrangers sans titre de travail (11 % en 2001 contre 4 % en 1997).

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20590

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2003, page 4912

Réponse publiée le : 15 décembre 2003, page 9606